



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°24/020
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Hangar n° 45, Chaussée Pondichéry, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4730 et en vue d'être utilisée comme bureaux administratifs pour une activité de travaux courants faibles.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société DALKIA ELECTROTECHNICS, dont le siège social est situé 33 Place des Corolles – Tour Europe – TSA 77655 – 92099 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro SIREN 892 380 031, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société DALKIA ELECTROTECHNICS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-200 portant sur la dépendance susvisée le 6 juin 2024.

Description de la dépendance : une surface de bâtiment d'une superficie totale d'environ 23,91 m² répartie en une surface de bureaux d'une superficie de 11,67 m² et une surface de bureaux d'une superficie de 12,24 m² situées au Hangar n° 45, Chaussée Pondichéry, sur la commune du Havre.

Durée de la convention : un (1) an et deux (2) mois environ à compter du 24 octobre 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-200 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.